

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 29 mars 2022

La séance ouverte à 19h00 et close à 21h00.

Ordre du jour:

- Taxe d'aménagement
- Organisation de la chasse à l'oeuf
- Organisation de la commémoration du 8 mai
- Chemin du Marais : "extension du réseau d'eau potable"
- Sécurisation et aménagement de la distribution d'eau au cimetière
- Proposition d'achat de nouvelles tables pour la salle polyvalente
- Point sur le dispositif de participation citoyenne

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Vincent PUCHOIS, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

Délibérations du conseil:

Taxe d'aménagement (DE 2022 11)

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer de nouveau pour l'application de la Taxe d'Aménagement sur la commune (dernière délibération du 20 novembre 2014)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de 7 voix

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% ;
(3 voix pour un taux à 2%)

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Chasse à l'oeuf (DE 2022 12)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation d'une chasse à l'oeuf le lundi de Pâques, 18 avril 2022 à 11H00.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation de cette chasse à l'oeuf pour un budget maximum de 100 euros.

Extension de conduite de réseau d'eau potable (DE 2022 13)

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une demande de certificat d'urbanisme pour le terrain cadastré B16-B17 chemin du marais. Elle indique également l'obligation pour la commune d'étendre le réseau de conduite d'eau potable de 40 mètres linéaires.

Pour ce faire le syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe a présenté un devis de 4356€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de cette extension de conduite.

Travaux au cimetière (DE 2022 14)

Mme le Maire propose de sécuriser la trappe de visite puisard du cimetière et d'installer au niveau des 2 points d'eau des bornes fontaines.

Elle présente au Conseil le devis de l'entreprise Bassery contactée dans ce but à hauteur de 7445,10€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux.

Achat de tables pour la salle polyvalente (DE 2022 15)

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudrait renouveler les tables de la salle polyvalente qui ne sont plus aux normes de sécurité.

Elle propose l'achat de 12 tables rectangulaires de 183x76cm avec rangement chariot, 5 tables rondes de diamètre 122cm avec chariot pour un coût total de 2459.77€ HT.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Organisation de la commémoration du 8 mai

Il est prévu un rassemblement au Monument aux morts à 11h avec dépôt de gerbe qui sera suivi d'un moment de recueillement au carré militaire du cimetière avec dépôt de gerbe. La commune offre un vin d'honneur à l'issue de la commémoration.

Point sur le dispositif de participation citoyenne

Mme le Maire refait un tour de table auprès des conseillers afin de savoir s'il y a des volontaires à l'adhésion. Elle les informe qu'il y a actuellement parmi les administrés 2 candidats référents : Mrs BACQUEVILLE Frédéric et VENDEVILLE Raymond. Parmi les conseillers s'inscrivent ce jour, Mmes BOLIN Maryline et LEGRAND Alice, Mr DOMANIECKI Antoine.

Ces inscriptions seront transmises à la Gendarmerie.

Règlement des réparations des portes de l'école

Mme le Maire informe le Conseil que le SIVU n'a pas pris en charge ces réparations (serrure de la porte des toilettes cassée, serrure de la porte d'entrée de l'école et remplacement de la serrure du portail). Elles ont été payées par la commune pour un montant de 1086.33€ TTC.

Contrôle sécurité de la salle polyvalente

Bien que la salle polyvalente soit en travaux, Mme le Maire informe que les services préfectoraux effectue néanmoins un contrôle obligatoire tous les 5 ans qui a eu lieu en mars 2022. Elle a lors de ce contrôle demandé la possibilité suite au décret du 7 février 2022 de passer en 5ème catégorie puisque celui-ci le permet pour les salles pouvant accueillir moins de 200 personnes. Une demande officielle a été transmise au cabinet de la direction des sécurités.

Travaux d'enfouissement

En date du 25 mars, le Maître d'Ouvrage a déposé les Appels d'Offres su la plateforme des marchés publics. La clôture est prévue pour le 29 avril. La commission d'Appel d'Offre se réunira le 3 mai à 16h00 en présence du bureau d'étude, de la trésorerie et de la répression des fraudes.

Peinture salle polyvalente

Mme le Maire montre aux conseillers le nuancier déposé par l'entreprise couleurs d'automne. 5 couleurs sont choisis : CR4012-6, CR4061-5, CR4061-3, CR4011-6 et CR 4061-2.

Le peintre présentera des essais avec ces couleurs pour le choix définitif

Installation du bureau de vote

Il est prévu le samedi 9 à 10h00 dans la salle annexe de la mairie.

Fait à Noyellette, le 29/03/2022

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mr PUCHOIS Vincent Mme BOLIN Maryline Mr DOMANIECKI Antoine